

# PERMANENCE ET MUTATION DE LA FONCTION PREFECTORALE

Conception du dossier : Josiane SEGUELA, responsable Service éducatif des A.M.T.

Date de création : août 2011

- ♦ **Niveau scolaire choisi** : collège
- ♦ **Programme concerné** : histoire quatrième
- ♦ **Thème choisi** : la fonction préfectorale

♦ **Définition de la problématique** :

« En quoi l'exemple toulousain illustre-t-il différents aspects de la fonction préfectorale ? »

- ♦ **Intérêt pédagogique** : ce nouveau dossier de la série du service éducatif des Archives municipales de Toulouse, s'intéresse

♦ **Intérêt pédagogique**

Ce nouveau dossier de la série du service éducatif des Archives municipales de Toulouse s'intéresse à un des aspects de la mise en place des structures d'un état moderne centralisé sous Bonaparte.

Il permet d'appréhender les innovations de la politique de Bonaparte dans la réorganisation de l'administration et de comprendre que les fondements de notre société s'appuient encore sur des morceaux de ces « masses de granit » jetées sur le sol par Napoléon. Certaines de ces masses, notamment la fonction préfectorale n'échappent pas à l'érosion du temps.

♦ **Dispositif**

Un jeu de cinq fiches pédagogiques à utiliser séparément décline les thématiques suivantes :

Fiche 1 : l'origine du corps préfectoral

Fiche 2 : le préfet : évolution de la législation

Fiche 3 : le préfet : une fonction de prestige

Fiche 4 : préfet/commissaire de la République : alternance des régimes et variabilité dans les appellations

Fiche 5 : le préfet, représentant de l'Etat : exemples de missions

## FICHE 5 - LE PREFET, REPRESENTANT DE L'ETAT : EXEMPLES DE MISSIONS

Quelles sont les attributions du préfet ?

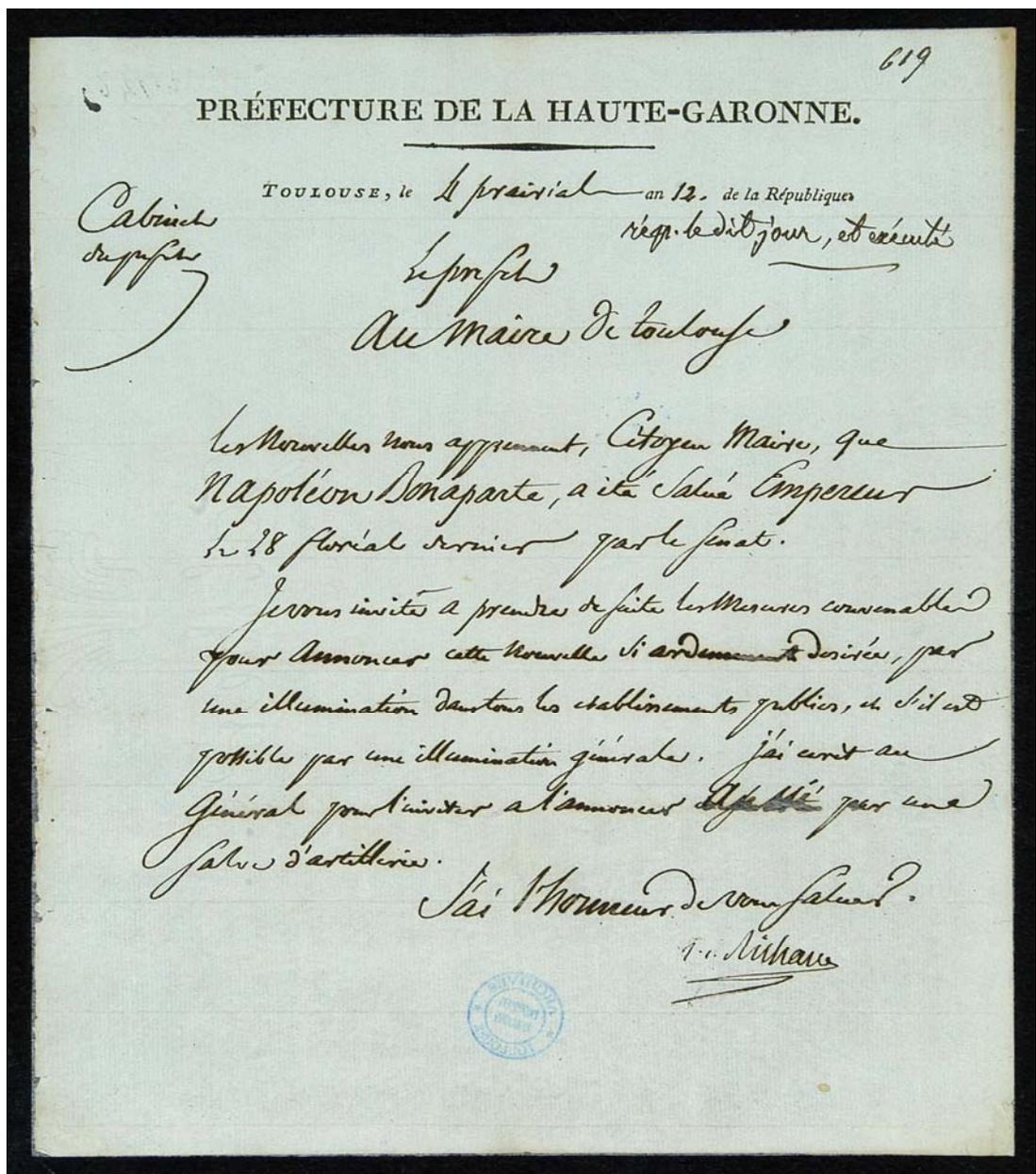
### La fonction politique : informer, orienter l'opinion

La direction de **l'esprit public** est l'une des activités principales du préfet.

Par ses discours, ses proclamations, ses **circulaires** mais aussi par la presse, il oriente la conscience politique de ses administrés et dirige l'opinion de façon à entretenir la **vénération** du Premier consul couronné Empereur en 1804.

C'est au son du canon et dans la liesse générale qu'est annoncé à Toulouse, partagée depuis le début de la Révolution entre Jacobins et Royalistes, la nouvelle du senatus-consulte du 18 mai.

#### Document 5-A



Lettre du préfet Richard au maire de Toulouse annonçant le *senatus-consulte* du 28 floréal  
4 prairial, an XII – 24 mai 1804  
Papier  
A.M.T., 3 D 4 n° 619

## Transcription

Toulouse, le 4 prairial an 12 de la République

Le préfet au maire de Toulouse.

Les nouvelles nous apprennent, Citoyen Maire, que Napoléon Bonaparte, a été salué Empereur le 28 floréal dernier par le Sénat.

Je vous invite à prendre de suite les mesures convenables pour annoncer cette nouvelle si ardemment désirée, par une illumination de tous les établissements publics, et s'il est possible par une illumination générale. J'ai écrit au Général pour l'inviter à l'annoncer par une salve d'artillerie.

J'ai l'honneur de vous saluer

J.Richard

Complète le tableau, ci-dessous, d'après le **document 5-A**

Quelle est la <b>nature</b> de ce document ?	
Quelle est sa <b>date d'écriture</b> ?	
Quel est le <b>régime politique</b> d'alors	
Qui sont l' <b>auteur</b> et le <b>destinataire</b>	
Quel est le <b>message</b> ? Quelle est sa <b>visée</b> ?	
En quoi s'agit-il d'un <b>événement</b> très <b>important</b> . Justifie ta réponse en citant le texte.	

Au début de **Second Empire**, un nouveau préfet prend ses fonctions à Toulouse. Une de ses premières tâches consiste à préparer le **plébiscite** relatif au **rétablissement** de l'Empire. Pour faire prendre conscience de l'importance du scrutin, il organise une campagne de terrain où il n'hésite pas à prendre régulièrement la parole.

Document 5-B

MM. les Maires sont priés de vouloir bien faire afficher le présent placard aussitôt après sa réception.

**PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE.**

---

# ARRIVÉE

DE SON ALTESSE IMPÉRIALE MONSEIGNEUR

# LE PRINCE-PRÉSIDENT.

---

HABITANTS DE LA HAUTE-GARONNE,

LOUIS-NAPOLÉON, celui que dans un de ces grands jours réservés à la miséricorde, la Providence a commis au salut de la Société française et, le lendemain de la victoire remportée sur l'anarchie, a inspiré pour le développement régulier et pacifique du progrès social, le Héros du 2 décembre, le Prince excellent par sa sagesse, aussi-bien que par son amour pour le peuple, LOUIS-NAPOLÉON fera son entrée, le 4 octobre, dans votre magnifique contrée.

Ce jour, qui marquera dans les annales du Midi, sera un jour de fête. Les populations accourront de toute part sur le passage de l'Elu de huit millions de suffrages, pour lui témoigner leur admiration, leur reconnaissance, leur amour, et faire entendre devant lui ces larges espérances d'avenir que chacun de nous porte dans son cœur.

Préparez-vous donc à l'avance à cette réception solennelle. Que dès le 4 octobre au matin, tous ceux que ne retiendront pas des nécessités ou des devoirs impérieux, viennent à Toulouse, au rendez-vous général, saluer l'héritier de l'Empereur Napoléon, en faisant retentir les airs de ce cri national qui, après avoir ébranlé au milieu de cent victoires les peuples étrangers, aujourd'hui les couvre de sa protection et de sa puissance.

Oui, de sa protection et de sa puissance, car la main qui a préservé la France, a préservé aussi le continent. Tout ce qui s'est accompli par le génie du Chef héroïque de cette France qu'on appelle avec raison la première entre les nations, a été universel et infini, et les choses universelles et infinies, vous le savez, ne peuvent procéder que d'en haut.

Vous qui êtes un Peuple animé de sentiments chrétiens et nationaux, vous avez tressailli, quand vous avez aperçu la Croix arborée de nouveau sur le sommet de l'Eglise Sainte-Geneviève, et vous avez dit : Voilà le signe qui nous annonce la volonté du Ciel, qui donne le caractère à l'époque nouvelle, indique et consacre le Chef destiné à nous conduire, heureux et triomphants, dans les vastes champs de l'avenir.

Dès ce moment, le Midi, dépouillant le vieil homme, mettant de côté et en oubli les divisions intérieures, laissant les choses anciennes au passé, dans les splendeurs historiques, a levé ses bras robustes pour soutenir, avec le reste de la France, le pavois sur lequel est debout devant le monde, le second héritier d'une quatrième race.

Aussi la réception que vous réservez à votre Elu, sera-t-elle la première entre toutes, comme il convient à des populations telles que les vôtres.

A l'encens qui brûlera sur nos autels, aux chants des Prêtres saints et aux prières des Fidèles se joindront les élans du Peuple.

Préparez donc vos habits de fête. Ornez-vous de rubans et de fleurs; prenez des lauriers dans vos mains, et venez à Toulouse, dans la cité-reine, répandre des fleurs, des lauriers et des bénédictions sur le meilleur et le plus grand Prince de notre temps.

**VIVE NAPOLÉON !**

Toulouse, le 18 septembre 1852.

*Le Préfet de la Haute-Garonne,*  
**CHAPUYS-MONTLAVILLE.**

TOULOUSE, Imprimerie de J.-M. DOCLADORE, rue Saint-Etienne, 41.

Annonce par le préfet de l'arrivée de l'Empereur à Toulouse  
18 septembre 1852  
Imprimé  
A.D.G-H, AM 75

Complète le tableau ci-dessous d'après le **document 5-B**.

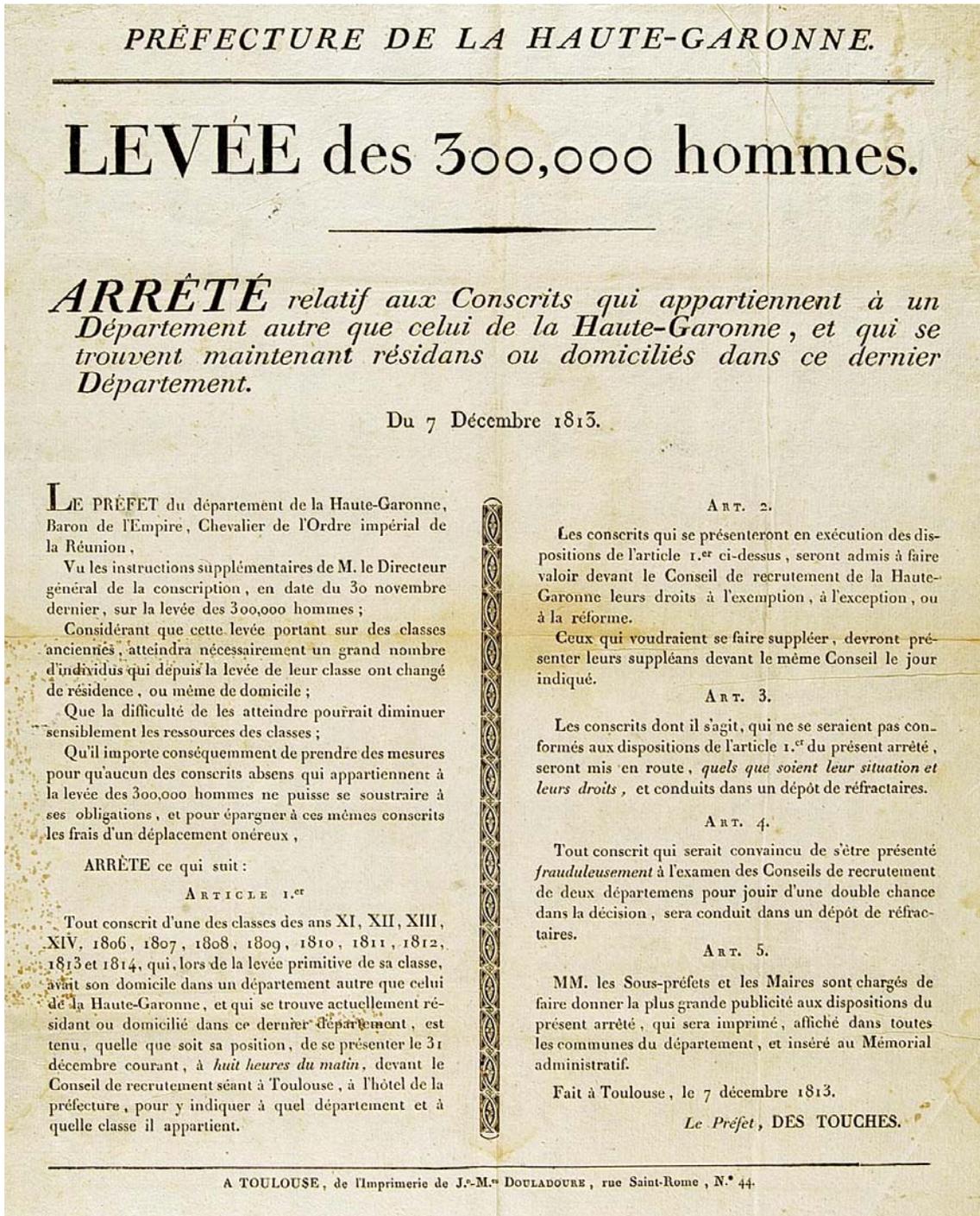
Quelle est la <b>nature</b> de ce document ?	
Quelle est sa <b>date d'écriture</b> ?	
Quel est le <b>régime politique</b> en place ? Aide-toi du <b>texte de présentation</b> .	
Qui sont l' <b>auteur</b> et le <b>destinataire</b> ?	
Quel est son <b>thème</b> ?  Quelle est sa <b>tonalité</b> ? Justifie ta réponse en citant le texte.	
En quoi s'agit-il d'un <b>événement</b> très <b>important</b> . Justifie ta réponse en relevant des exemples précis tirés du texte.	
Quelles sont les <b>marques</b> dans le texte de la loyauté du préfet envers le Prince-Président ?	

## La fonction militaire : organiser la défense

A partir de 1792, la France entre dans une période de guerre qui ne prendra fin qu'en 1815 à l'exception de quelques brèves périodes de paix. L'armée est donc à reconstruire aussi bien dans ses structures d'encadrement qu'au niveau de son **recrutement** de base.

Pour fournir en hommes une armée de plus en plus importante, Napoléon maintient la **loi Jourdan** qui le 5 septembre 1798 donnait naissance aux **conscripts**, c'est-à-dire aux « inscrits ».

### Document 5-C



« Levée des 300 000 hommes »  
7 décembre 1813  
Imprimé  
A.M.T., 5S92

Complète le tableau, ci-dessous, à l'aide du **document 5-C**.

De quel type de <b>document</b> s'agit-il ?	
Quelle est sa <b>date d'écriture</b> ?	
Qui sont l' <b>auteur</b> et les <b>destinataires</b> ?	
Quel est son <b>contenu</b> ?	
Quelle sera la <b>mission</b> des destinataires ? (Article 5)	

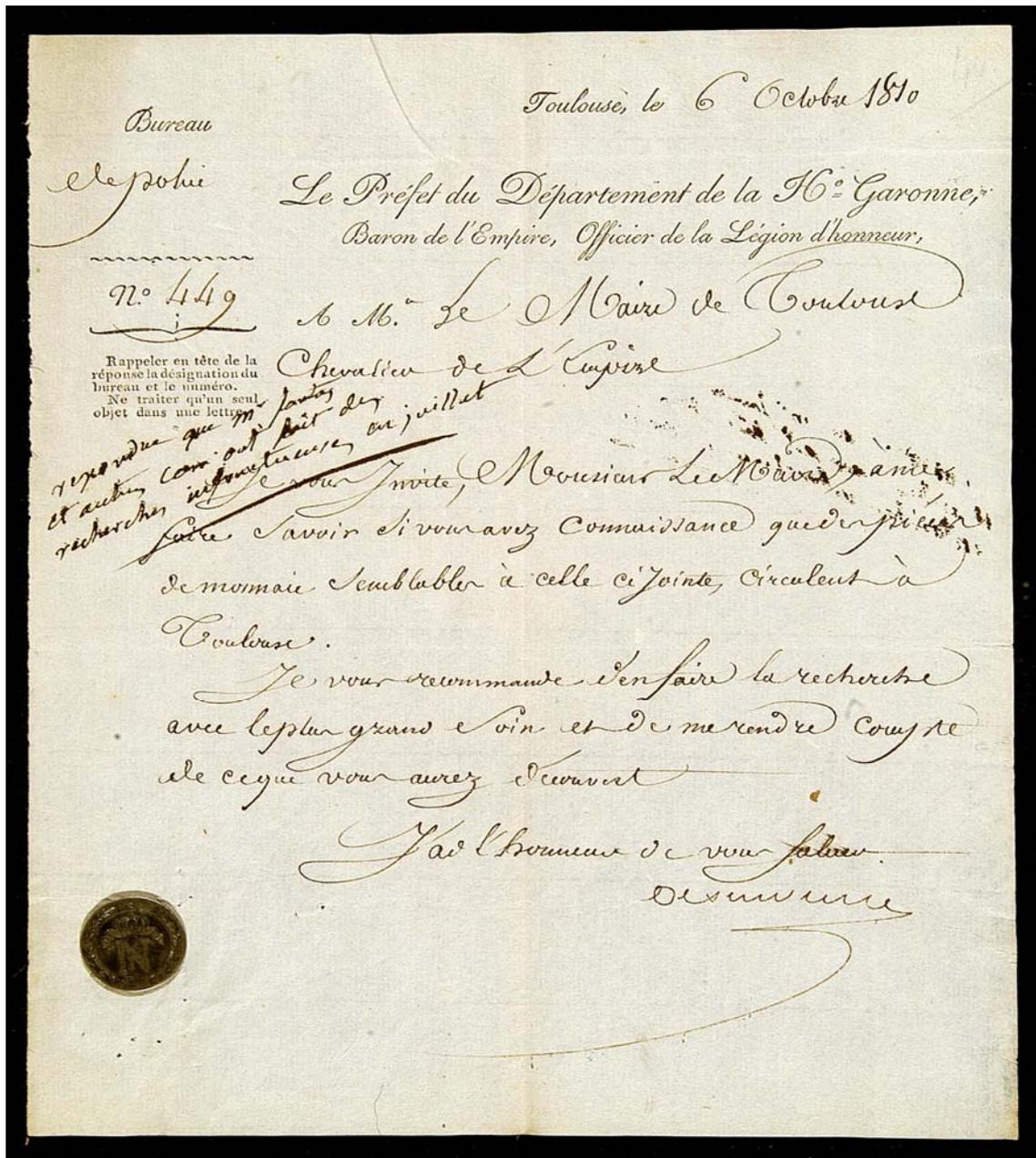
## La mission administrative

Pour en finir avec les pratiques révolutionnaires, le préfet met rapidement en évidence les problèmes relatifs à la bonne administration des communes. C'est par le biais de circulaires visant tous les domaines administratifs que des instructions claires et précises sont données.

### → Surveiller les fraudes

En ce début du XIXe siècle, la **vie quotidienne** d'une grande partie de la population toulousaine reste **difficile**. Le pouvoir d'achat est faible et la moyenne des salaires peu élevée pour la période : 2 francs pour une journée de travail de 12 heures pour un homme, 1,25 franc pour une femme. Une paire de chaussures vaut alors 4 francs, et le pain de 2 kilos passe de 89 centimes en juin 1811 à 1,45 franc l'année suivante. On comprend mieux, dès lors, la circulation de **fausse monnaie** contre laquelle les autorités tentent de lutter.

#### Document 5-D



Lettre du préfet au maire de Toulouse concernant la fausse monnaie  
6 octobre 1810  
Papier  
A.M.T., 4/59

## Transcription

Toulouse, le 6 octobre 1810

Le préfet du département de la Haute-Garonne,  
Baron de l'Empire, Officier de la Légion d'honneur

A  
M. le Maire de Toulouse.  
Chevalier de l'Empire

Je vous invite, Monsieur le Maire, à me faire savoir si vous avez connaissance que des pièces de monnaie, semblables à celle jointe, circulent à Toulouse.

Je vous recommande d'en faire la recherche avec le plus grand soin et de me rendre compte de ce que vous aurez découvert.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Desmousseaux

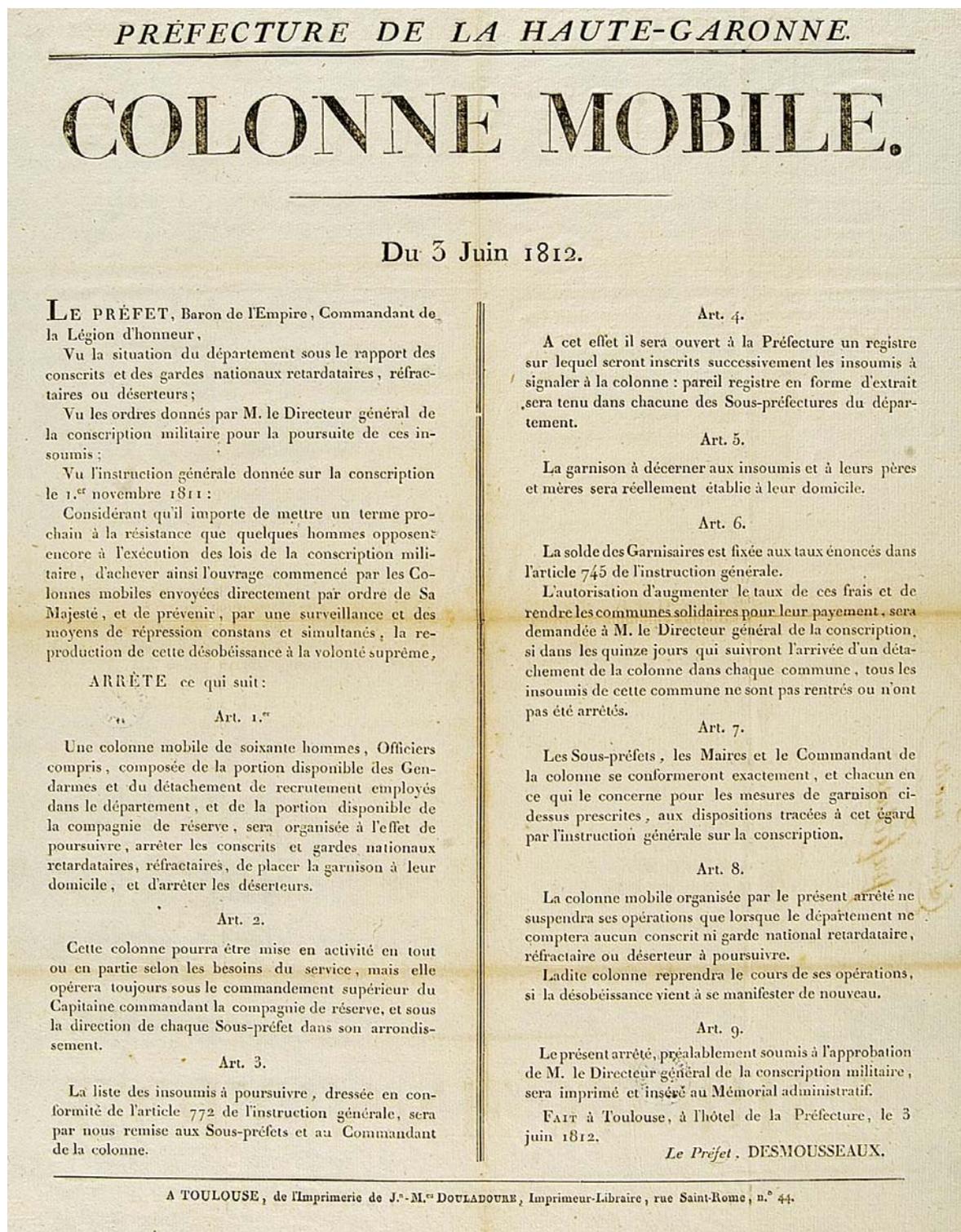
Complète le tableau, ci-dessous, à l'aide du **document 5-D**.

De quel <b>type</b> de document s'agit-il ?	
Quelle est sa <b>date</b> d'écriture ?	
Qui sont l' <b>auteur</b> et le <b>destinataire</b> ?	
Quel est le thème ?	
Relève dans le texte une expression montrant un lien de <b>subordination</b> entre l'auteur et le destinataire.	

## →Maintenir l'ordre par la répression

Face à une demande croissante de soldats dans le cadre de la conscription, Toulouse et ses campagnes font preuve d'une forte résistance. Malgré l'action de la police et la crainte de terribles **colonnes mobiles**, les **réfractaires** et les **insoumis** sont de plus en plus nombreux

### Document 5-E



Arrêté préfectoral relatif à la colonne mobile contre les réfractaires et les déserteurs  
3 juin 1812  
Imprimé  
A.M.T., 1 H 13/95

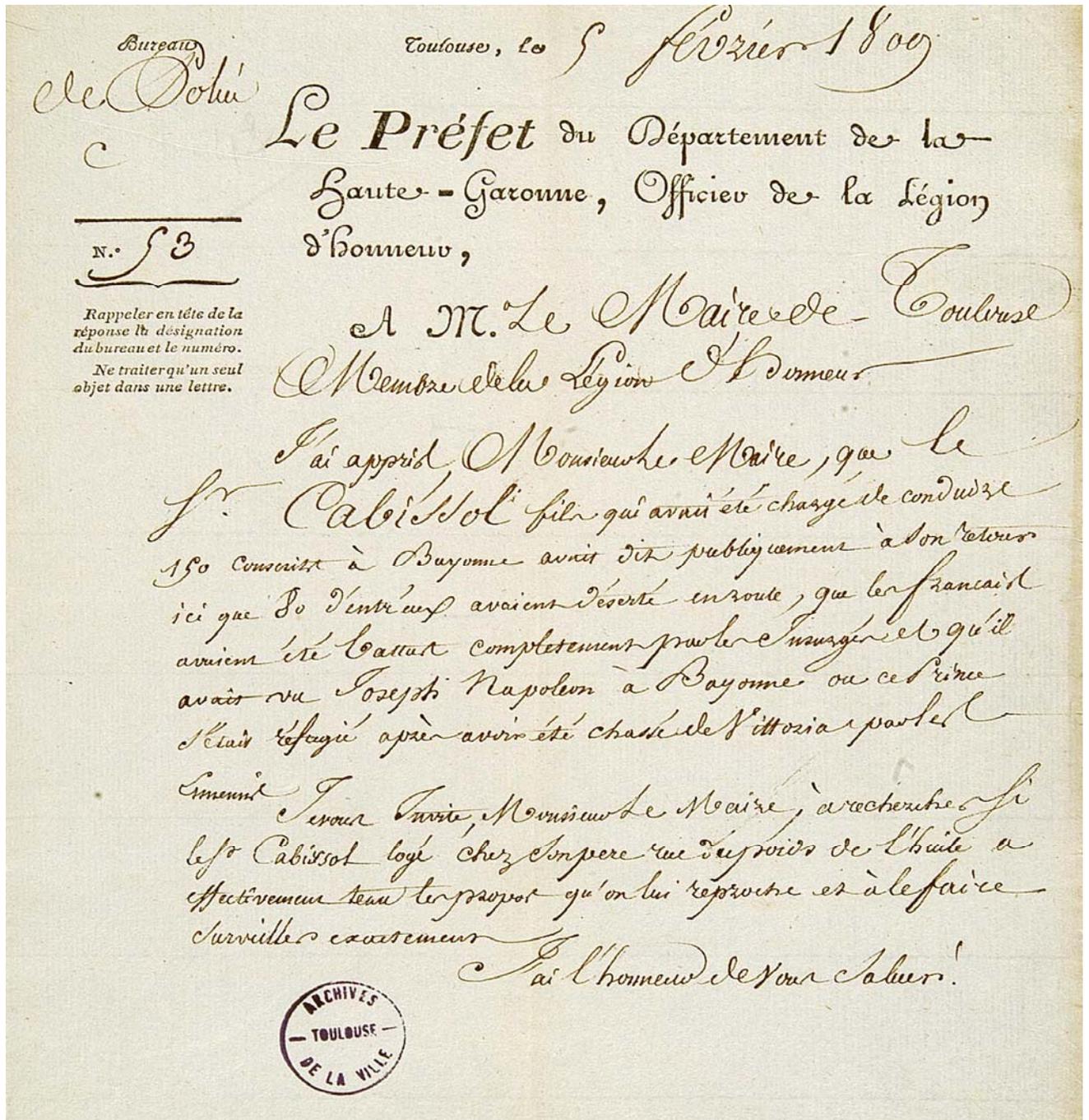
Complète le tableau, ci-dessous, à l'aide du **document 5-E**.

Quelle est la <b>nature</b> de ce document ?	
En quoi s'agit-il d'un document <b>officiel</b> ?	
Quelle est sa <b>date d'écriture</b> ? Quel est le <b>régime politique</b> d'alors ?	
Qui en est l' <b>auteur</b> ?	
Qui sont ses <b>destinataires</b>	
Quel est son <b>thème</b> ?	
<b>Qui</b> est visé ?	
Quelles sont les <b>mesures</b> mises en œuvre ?	

→ Surveiller les individus

La surveillance de l'opinion s'exerce à l'encontre des particuliers aussi bien qu'à l'égard des groupements légaux ou illégaux : elle est la condition essentielle du maintien de l'ordre. Comme tout l'Empire, la ville de Toulouse est soumise à un régime policier qui fait régner un lourd climat de surveillance.

Document 5-F



Lettre du préfet au maire de Toulouse concernant les propos défaitistes du sieur Cabissot fils  
5 février 1809  
Papier  
A.M.T., 1 L 63/42

## Transcription

Toulouse, le 5 février 1809

Le Préfet du département de la Haute-Garonne,  
Officier de la Légion d'honneur  
à  
M. le Maire de Toulouse, membre de la Légion d'honneur

J'ai appris, Monsieur le Maire, que le Sieur CABISSOL fils qui avait été chargé de conduire 150 conscrits à Bayonne avait dit publiquement à son retour ici que 80 d'entre eux avaient déserté en route, que les Français avaient été battus complètement par les insurgés et qu'il avait vu Joseph Napoléon à Bayonne où ce prince s'était réfugié après avoir été chassé de Vittoria par les ennemis.

Je vous invite, Monsieur le Maire, à rechercher si le Sieur CABISSOL logé chez son père, rue du Poids de l'Huile, a effectivement tenu les propos qu'on lui reproche et à le faire surveiller exactement.

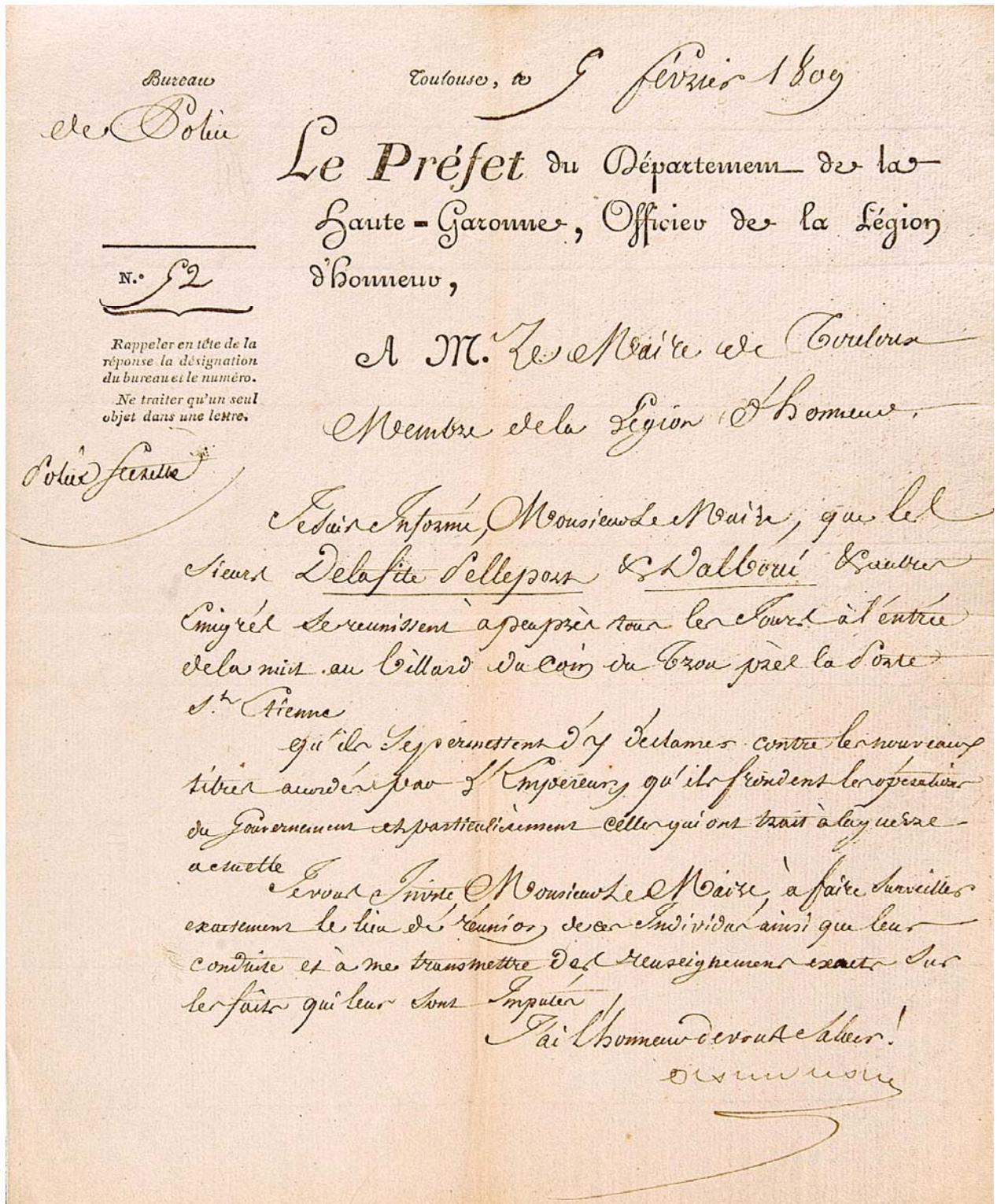
J'ai l'honneur de vous saluer !

Complète le tableau, ci-dessous, à l'aide du **document 5-F**

Quelle est sa <b>date d'écriture</b> ?	
Quelle est sa <b>date d'écriture</b> ?	
Qui sont l' <b>auteur</b> et le <b>destinataire</b> ?	
Quel est son <b>thème</b> ?	
Relève une expression dans le texte montrant un lien de <b>subordination</b> entre l'auteur et le destinataire.	
Qu'est ce qui montre la <b>détermination</b> de l'auteur à faire appliquer la loi ?	

Dans un Empire couvrant en 1812 l'ensemble de l'Europe, tous les **émigrés** font l'objet d'une **surveillance** étroite en raison de la situation de guerre permanente et de la crainte d'espionnage.

Document 5-G



Lettre du préfet au maire de Toulouse relative à la surveillance des émigrés  
9 février 1809  
Papier  
A.M.T., 1 L 63 /44

## Transcription

Toulouse, le 5 février 1809

Le préfet du département la Haute-Garonne  
Officier de la Légion d'honneur.

Je suis informé, Monsieur le Maire, que le sieur DELAFITE PELLEPONT et DALBOUI et autres émigrés, se réunissent à peu près tous les jours à l'entrée de la nuit au billard du coin du Trou près de la Porte Saint-Etienne.

Qu'ils se permettent d'y déclamer contre les nouveaux titres accordés par l'Empereur, qu'ils frondent les opérations du gouvernement et particulièrement celles qui ont trait à la guerre actuelle.

Je vous invite, Monsieur le Maire, à faire surveiller exactement le lieu de réunion de ces individus ainsi que leur conduite et à me transmettre des renseignements exacts sur les faits qui leur sont imputés.

J'ai l'honneur de vous saluer

Desmousseaux

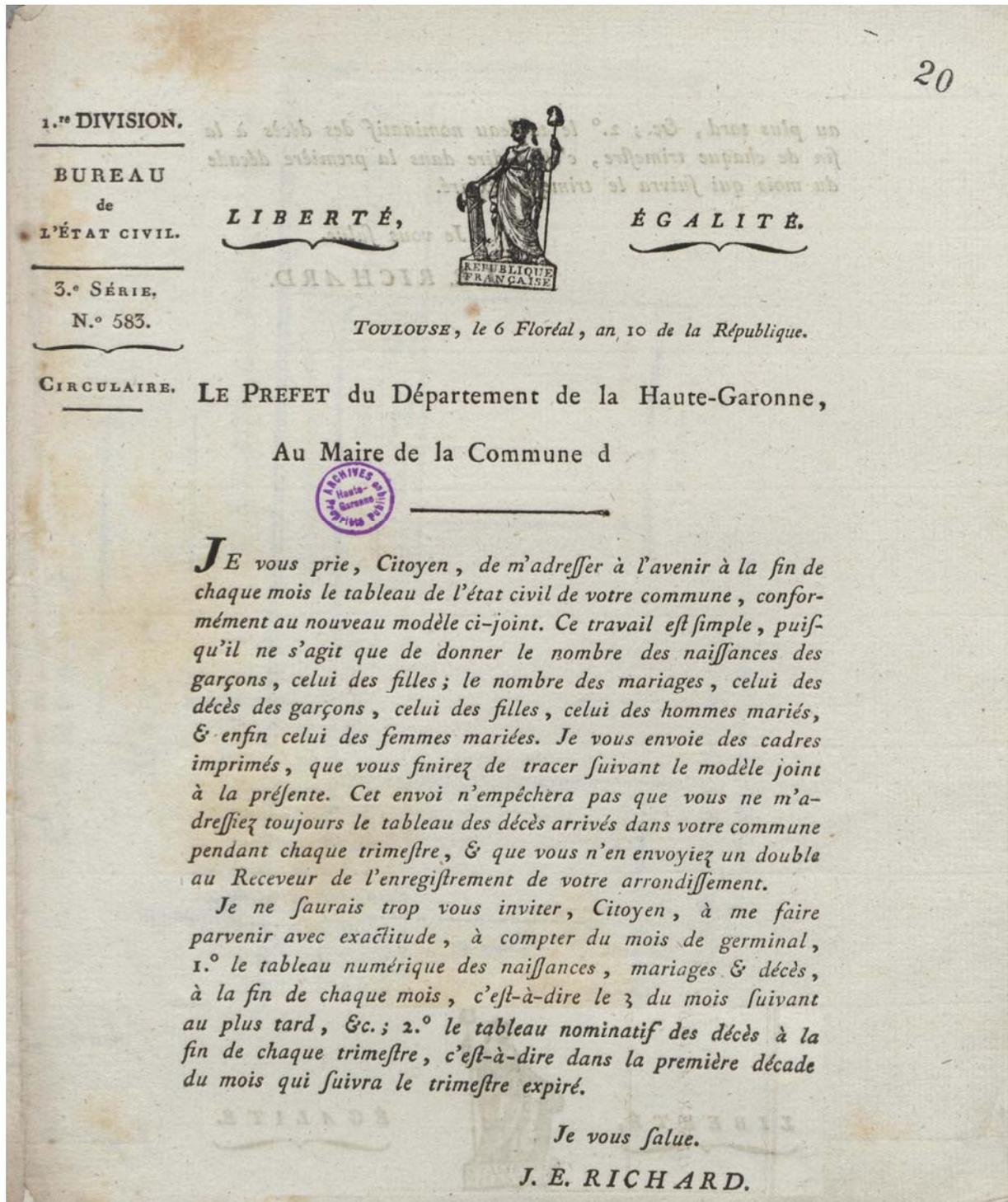
Complète le tableau, ci-dessous, à l'aide du **document 5-G**

De quel <b>type</b> de document s'agit-il ?	
Quelle est la <b>date</b> de son écriture ?	
D'après tes connaissances, quel est le <b>régime politique</b> en place ?	
Qui sont l' <b>auteur</b> et le <b>destinataire</b> ?	
Quel est le <b>thème</b> ?	
Que <b>dénonce</b> l'auteur?	
Quel <b>lien</b> unit l'auteur à son destinataire ? Justifie ta réponse en citant le texte.	

→Veiller à l'application de la loi : exemple de la tenue des registres d'Etat civil

C'est la Révolution qui laïcise la tenue de l'état civil : désormais, les actes relatifs aux citoyens français sont tous consignés ensemble, dans les mêmes registres, quelle que soit leur religion. Le **décret du 20 septembre 1792** crée l'état civil tel que nous le connaissons aujourd'hui. C'est le **maire**, " officier de l'état civil ", qui succède au **curé** et consigne sur des registres normalisés les actes de naissance, de mariage et de décès (NMD).

Document 5-H



Le préfet veille à la bonne tenue des registres d'Etat civil  
6 floréal, an X- avril 1801  
Imprimé  
A.D.G-H, 4 M 5

Complète le tableau, ci-dessous, à l'aide du **document 5-H**

De quel <b>type</b> de document s'agit-il ?	
Quelle est sa <b>date d'écriture</b> ?	
Quel est le <b>régime politique</b> en place. Justifie ta réponse en citant le texte.	
Qui sont l' <b>auteur</b> et le <b>destinataire</b> ?	
Quel en est l' <b>objet</b> ?	
Quel <b>lien</b> unit l'auteur à son destinataire ? Justifie ta réponse en citant le texte.	